

Communiqué de presse – Berne, le 22 septembre 2009

Forfaits par cas dans les hôpitaux suisses

Tout changement de système nécessite un monitoring

A partir de 2012, les hôpitaux suisses factureront les hospitalisations au moyen de forfaits par cas. Afin que ce changement de système produise le moins d'effets négatifs possible, la Fédération des médecins suisses (FMH) demande qu'il soit accompagné d'une large recherche concomitante à mettre en œuvre au plus tard un an avant l'introduction des forfaits par cas. A l'aide d'experts, la FMH a donc élaboré des recommandations pour le choix des indicateurs, les modalités d'organisation et le financement de cette recherche concomitante.

A partir du 1^{er} janvier 2012, tous les hôpitaux suisses établiront leurs factures au moyen des forfaits par cas SwissDRG. Le changement de système est important: à l'avenir, les hospitalisations seront classées et indemnisées en fonction de critères déterminés tel que le diagnostic. Afin de détecter et d'éviter les incitatifs erronés, la FMH exige une recherche concomitante précoce à mettre en œuvre au plus tard un an avant l'introduction des forfaits par cas. La FMH a donc élaboré un concept avec deux experts: Heinz Locher, conseiller en économie de la santé et le prof. Fred Paccaud, chercheur à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne. Ce concept contient des recommandations concrètes pour la mise en œuvre et le financement d'une recherche concomitante fondée et durable, à même de fournir des bases décisionnelles importantes et des données pertinentes pour la régulation de la santé publique.

La FMH collecte et évalue ces données en plaçant au centre de ses préoccupations la sécurité des patients et la qualité des soins, mais aussi les répercussions du système SwissDRG sur les groupes professionnels concernés et ses conséquences sur l'ensemble du système de santé. Ces données sont saisies et évaluées dans chacun de ces domaines sur la base d'indicateurs spécifiques. La FMH est notamment d'avis que la durée d'hospitalisation, les taux de mortalité en milieu hospitalier, la satisfaction des patients, le nombre de réadmissions ou les temps d'attente avant les interventions revêtent une importance particulière en matière de sécurité des patients et de qualité des soins. Toujours selon elle, les indicateurs relatifs à l'attrait des professions médicales hospitalières, la qualité de la formation postgraduée et continue ou l'évolution de la liberté thérapeutique sont essentiels au vu des répercussions possibles sur les groupes professionnels concernés. En ce qui concerne les conséquences sur l'ensemble du système de santé, il convient de prendre en compte la densité des hôpitaux, les coûts des prestations de soins aigus hospitaliers ou les transferts du secteur hospitalier au secteur ambulatoire et les transferts de patients entre différents établissements. Certains de ces

indicateurs sont déjà pris en compte aujourd'hui. La FMH préconise de prélever les données au niveau cantonal, afin d'avoir également à disposition, si le besoin se faisait ressentir, les données de chaque institution.

Cette recherche concomitante devrait être assumée par la société SwissDRG SA, gérée en commun par la CDS, H+, santésuisse, la CTM et la FMH. La conception de l'activité de recherche proprement dite devrait être confiée au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), dont le travail est de qualité élevée. Le financement proviendra de différentes sources: frais d'exploitation des hôpitaux, supplément par cas DRG, subsides de la Confédération et fonds divers en faveur de la recherche. Les dispositions légales réglant l'organisation et le financement de la recherche concomitante SwissDRG découlent, entre autres, de la LAMal et de l'OAMal.

La FMH soumet maintenant son concept de recherche concomitante au conseil d'administration de SwissDRG SA. «Nous énonçons ces recommandations dans le but d'obtenir en Suisse un système de santé qui puisse être régulé sur la base de données pertinentes. Ce n'est évidemment pas aux patients, au personnel hospitalier ou à la santé suisse dans son ensemble à subir des préjudices», déclare le Dr Pierre François Cuénoud, membre du Comité central de la FMH et responsable du domaine SwissDRG.

Pour des informations complémentaires :

[Concept pour la recherche concomitante à l'occasion de l'introduction de SwissDRG](#)

[Position de la FMH à propos de SwissDRG](#)

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH

Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch

www.fmh.ch